EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL DE NEUVRE

L'an **deux mil seize, 25 mars,** le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de **M. Jacques FERRANDON, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice **: 15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **17 mars 2016**

Présents : **MM. Jacques FERRANDON, M. Didier COCHIN, Mme Valérie PILORGE, Mme Brigitte MORGAND, Mme Annie BONDOUX, Mme Elisabeth PETITEAU, Philippe FAULCONNIER, Mme Séverine FERRANDON, Mme Michelle THEVENIN, M. Jean-Luc PACAUD**

Excusés : **Mme Geneviève PAILLERET, M. Daniel BETTENCOURT (pouvoir à Jean-Luc PACAUD), M. Samuel CORNIL (pouvoir à Philippe FAULCONNIER), Mme Martine GAUDIAT, M. Julien OZELLE**

Secrétaire de séance **: Mme Annie BONDOUX**

Après relecture, le compte rendu de la réunion du 5 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

PLU : débat sur la trame de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu, lors de la dernière réunion, une trame du projet de PADD et demande à tous de faire part de leurs réflexions.

- Concernant les perspectives de développement démographique, les conseillers acceptent le principe d'un accroissement de la population comparable à celui des année 2007-2012, soit + 1.4 %, ce qui, pour les 15 années à venir, porterait la population à + 130 habitants, soit 691 habitants environ. Ce scénario est important, car il détermine le nombre de m² de zone constructible dans le futur document d'urbanisme.
- Conforter la vocation touristique et de loisirs : il est indiqué que « la reconversion ou la création liées au tourisme (gite, restaurant…) sera autorisé dans les zones urbaines » : les conseillers s'étonnent et demandent des précisions : est-ce que cela implique une impossibilité de créer une ferme auberge ou un gite rural, par exemple, en campagne ? M. le maire demandera des explications à M. DESCOEUR.
- Vocation agricole : les conseillers s'interrogent sur la mise en place de secteurs de jardins potagers autour du ruisseau de Lagrillère (s'agit-il de parcelles de jardins liées aux maisons, et à caractère obligatoire de jardin potager avec l'acquisition d'un terrain ?...). Les conseillers demandent également des précisions sur les notions des zone de protection sanitaire en bordure de zonage. D'autre part, M. le maire rappelle que la réunion qui avait été prévue avec les agriculteurs et viticulteurs avait dû être annulée et sera prochainement re-programmée.
- Organisation urbaine : concernant la gestion économe de l'espace, et en rappel du 1er point évoqué (le développement démographique), selon le document d'urbanisme (POS) actuel, plus de 30 ha restant contructibles. Si l'on se base sur un logement pour 2.2 habitants (hypothèse de la taille des ménages des ménages en 2030) et sur une

surface de terrain de 1000 m² par logement, le potentiel actuel représente une augmentation de 486 nouveaux habitants, ce qui est incompatible avec scénario retenu + 130 habitants. Conclusion : il faut diminuer les espaces constructibles. Il est fait mention de la ligne de crête : demander des précisions à M. DESCOEUR. Pour ce qui concerne le risque « argiles » : doit-on, dans le futur règlement d'urbanisme, et par principe de précaution, introduire des critères de limitation ou des obligations liées aux futures constructions ? Demande en sera faite au cabinet d'étude.

- Le cadre de vie : le conseil municipal se montre réservé sur la promotion des éoliennes individuelles
- Les espaces naturels : le conseil municipal demande que, dans le cadre des trames vertes, la préservation des haies existantes sur le territoire de la commune soit clairement affirmée.

La prochaine visite de M. DESCOEUR aura lieu le 5 avril prochain : il prendra connaissance des observations faites aujourd'hui. Ce sera également l'occasion de travailler sur le futur zonage.

Délibération n° 5 – 2016 :
Demande de subventions au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : réalisation de l'étude diagnostic des réseaux et du schéma directeur d'assainissement :

M. le Maire rappelle que la commune a décidé de réhabiliter sa station d'épuration.

Préalablement, il est nécessaire de vérifier les conditions générales de fonctionnement du réseau d'assainissement, en réalisant une étude diagnostic qui précisera les charges hydrauliques et les flux de pollution transportés, et localisera les éventuels désordres.

Cette étude débouchera sur un schéma directeur et un programme de travaux.

Son coût prévisionnel est estimé à **37 000.00 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter l'aide :

- de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au taux de 60 %, soit : 22 200.00 €
- du Conseil Départemental de l'Allier, au taux de 20 %, soit : 7 400.00 €

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

- subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne :	**22 200.00 €**
- subvention Conseil Départemental de l'Allier :	**7 400.00 €**
- autofinancement :	**7 400.00 €**
Total HT :	**37 000.00 € HT**

Délibération n° 6 – 2016 :
Vote du compte administratif 2015 (budget principal)

Réuni sous la présidence de M. Jean-Luc PACAUD, doyen, le conseil municipal à l'unanimité, après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les délibérations

modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes (1 abstention : M. le Maire) :

Investissement :

Dépenses prévues :	691 199.00 €	Recettes prévues :	691 199.00 €
Réalisé :	208 301.46 €	Réalisé :	315 423.46 €
Reste à réaliser :	50 743.00 €	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses prévues :	565 657.00 €	Recettes prévues :	565 657.00 €
Réalisé :	405 173.17 €	Réalisé :	583 233.04 €
Reste à réaliser :	0.00 €	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	+ 107 122.00 €
Fonctionnement :	+ 178 059.87 €
Résultat global :	+ 285 181.87 €

Délibération n° 7 - 2016 :
Compte de Gestion 2015 (Budget principal) :

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme Catherine DESNOS, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.
M. le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal, en même temps que le compte administratif.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015 du receveur municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 8 - 2016 :
Affectation du résultat de l'exercice 2015 (budget principal) :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015, ce jour,
- considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées,
- considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
  - un excédent de fonctionnement de 84 581.00 €,
  - un excédent reporté de 178 059.87

  soit un excédent de fonctionnement cumulé de 178 059.87 €

  - un excédent d'investissement de 107 122.00 €
  - un déficit des restes à réaliser de 50 743.00.00 €

  soit un excédent de financement de 56 379.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- résultat d'exploitation au 31.12.2015 : excédent : 178 059.87 €

- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) 0.00 €
- résultat reporté en fonctionnement (compte 002) 178 059.87 €

- résultat d'investissement reporté (001) : excédent 107 122.00 €

Délibération n° 9 - 2016 :
Vote du compte administratif 2015 (budget assainissement)

Réuni sous la présidence de M. Jean-Luc PACAUD, doyen, le conseil municipal à l'unanimité, après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes (1 abstention : M. le Maire) :

Investissement :

Dépenses prévues :	170 184.00 €	Recettes prévues :	170 184.00 €
Réalisé :	140 182.16 €	Réalisé :	134 257.93 €
Reste à réaliser :	14 653.00 €	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses prévues :	58 916.00 €	Recettes prévues :	58 916.00 €
Réalisé :	42 686.55 €	Réalisé :	48 630.96 €
Reste à réaliser :	0.00 €	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 5 924.23 €
Fonctionnement :	5 944.41 €
Résultat global :	20.18 €

Délibération n° 10 - 2016 :
Compte de Gestion 2015 (Budget assainissement) :

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme Catherine DESNOS, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.
M. le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal, en même temps que le compte administratif.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015 du receveur municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 11 - 2016 :
Affectation du résultat de l'exercice 2015 (budget assainissement) :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015, ce jour,
- considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées,
- considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
- constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 5 305.79 €
- un excédent reporté de 638.62 €

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 5 944.41 €

- un déficit d'investissement de 5 924.23 €
- un déficit des restes à réaliser de 14 653.00 €

soit un besoin de financement de 20 577.23 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- résultat d'exploitation au 31.12.2015 : excédent :	5 944.41 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	5 944.41 €
- résultat reporté en fonctionnement (compte 002)	0.00 €
- résultat d'investissement reporté (001) : déficit	5 924.23 €

<u>Questions diverses :</u>

- Sinistre centre de secours : une réunion d'expertise vient d'avoir lieu. Les montants chiffrés par les experts devront être approuvés par le conseil municipal lors de la prochaine réunion. Le conseil municipal estime :
  - Qu'il n'est pas opportun de reconstruire les 3 garages (bâtiment B 1) et le local Est (bâtiment A)
  - Qu'une mise à disposition de terrain supplémentaire peut être faite au SDIS pour une éventuelle extension des locaux actuels du Centre de Secours. Cette extension ne donnerait pas lieu à participation financière de la commune.

- Chantier international : Didier COCHIN a participé à une réunion avec M. le Maire de NOYANT D'ALLIER et des responsables de l'association. Celle-ci connait des difficultés financières (suite au désengagement du Conseil Départemental) et cela implique une demande de participation financière plus importante de la Com. Com. Bocage Sud. Les communes de Cressanges, Noyant, Saint-Hilaire et Châtel-de-Neuvre sont d'accord pour renouveler le chantier cette année et proposent des travaux à réaliser. Pour Châtel-de-Neuvre, cela serait : la finition des travaux de la passerelle sur le ruisseau (commencés l'an dernier), l'aménagement du terrain à côté de la boulangerie (square) et la rénovation des volets de la mairie. La responsable de l'association se déplacera prochainement dans les communes concernées. Le chantier devrait se dérouler à Châtel, du 28 juillet au 6 août.

- Concert Classique en Bocage : il aura lieu le vendredi 5 août, week-end de la fête patronale.

- M. le maire informe le conseil municipal qu'il a remercié Mme le Maire et le conseil municipal de La Ferté Hauterive, pour avoir décidé de louer leur salle polyvalente aux associations de Châtel-de-Neuvre aux mêmes tarifs que pour les associations locales.

- ORANGE va prochainement procéder à l'enlèvement de la cabine téléphonique située vers l'arrêt de bus, sur la place principale

- Nous sommes toujours en attente de la réponse aux demandes de financement que nous avons faites pour les travaux de la salle polyvalente. Un conseiller avait demandé s'il était possible d'installer un chauffage au sol : renseignement pris, cette solution n'est pas du tout adaptée au chauffage occasionnel d'un bâtiment.

- Une association de Monétay-sur-Allier organise le 3 avril prochain une collecte des déchets sur les bords de l'Allier, entre Monétay et Châtel.

Pour copie conforme,
Fait à Châtel-de-Neuvre, le 8 avril 2016
Le Maire, Jacques FERRANDON

M. Jacques FERRANDON, maire	Mme Annie BONDOUX secrétaire de séance	M. Didier COCHIN
Mme Valérie PILORGE	Mme Brigitte MORGAND	M. Daniel BETTENCOURT (pouvoir à M. PACAUD)
M. Samuel CORNIL (pouvoir à M. FAULCONNIER)	M. Philippe FAULCONNIER	Mme Séverine FERRANDON
Mme Elisabeth PETITEAU	M. Jean-Luc PACAUD	Mme Michelle THEVENIN